



L'agence de l'eau Loire-Bretagne est à votre service

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Vous œuvrez pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques, l'agence de l'eau vous aide !

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, à caractère administratif, créé par la loi sur l'eau de 1964. L'agence de l'eau aide financièrement et techniquement les maîtres d'ouvrage au service de l'eau et de l'environnement du bassin Loire-Bretagne : la lutte contre la pollution des eaux, la protection et la restauration des ressources en eau et des milieux aquatiques. Ces actions sont financées par les redevances payées par les usagers de l'eau du bassin.

● Deux feuilles de route :

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, Sdage (loi de 1992, directive cadre sur l'eau de 2000 transposée dans la loi du 21 avril 2004), opposable aux décisions administratives dans le domaine de l'eau

Et

Le programme pluriannuel d'intervention (loi de 1964, loi de 2006), qui fixe les opérations subventionnées et les modalités d'aide associées.

En 2014, dans le Finistère, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a engagé 25 millions € d'aides pour contribuer à la réalisation de 50 millions € de travaux, répartis en 600 dossiers.

Parmi les opérations aidées :

L'assainissement collectif : des bonus pour les projets prioritaires

La priorité va à l'amélioration des performances de la collecte et du traitement des eaux usées afin de contribuer durablement aux objectifs de la directive cadre sur l'eau et de préserver les usages liés aux baignades, aux activités conchylicoles et de pêche à pied. Dans un contexte de réduction des dépenses publiques et de difficulté d'accès aux prêts bancaires, l'agence de l'eau prévoit la possibilité de bonifier le financement des travaux d'assainissement prioritaires.

En plus d'une aide «classique» sous forme de subvention au taux de 35 %, il peut être attribuée une aide complémentaire sous forme d'avance à hauteur de 35 %, sans intérêt et remboursable sur 15 ans. Pour savoir si le système d'assainissement de votre commune est éligible à ce bonus, consultez la plaquette d'information



L'eau potable : l'agence de l'eau attend vos projets !

Depuis l'adoption, par le conseil départemental, en janvier 2014 du schéma directeur d'alimentation en eau potable des collectivités du Finistère, seules quelques demandes de financement ont été traitées par l'agence de l'eau. Ne tardez pas car l'attribution des aides est fonction, non seulement de l'efficacité attendue des projets, mais aussi des possibilités financières de l'agence de l'eau.

Outre le soutien important à la connaissance et à gestion patrimoniale (taux d'aide de 70 %), les aides financières concernent les travaux prévus dans le schéma départemental.

● Les actions aidées sont :

- les études d'aide à la décision (schémas directeurs locaux ou diagnostics de connaissance de l'état et du fonctionnement des réseaux AEP), études de solutions alternatives (choix de filière) : subventions à hauteur de 50 % ;
- les travaux de création d'interconnexions AEP ou d'augmentation de leur capacité de transfert, et autres ouvrages de sécurisation quantitative et/ou qualitative, y compris les études préliminaires : avance de 35 % (communes urbaines) et subvention de 35 % (communes rurales).



Pour les thématiques présentées ci-dessus, vos contacts à la délégation Armor-Finistère sont :

- Françoise Huelou** (Communes du Sage Aulne)
02.96.33.12.16 - francoise.huelou@eau-loire-bretagne.fr
- Jean-Pierre Rouault** (Brest Métropole et Quimper Communauté)
02.96.33.39.54 - jean-pierre.rouault@eau-loire-bretagne.fr
- Elodie Sabin** (Autres collectivités du Finistère)
02.96.33.30.72 - elodie.sabin@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/programme_2013_2018

LA CAISSE DES DÉPÔTS ACCOMPAGNE LES ACTEURS PUBLICS DU FINISTÈRE

Les Prêts Croissance Verte ?... Pour financer la transition écologique et donc les économies de demain n'hésitez pas à solliciter l'appui de la Caisse des Dépôts
Contactez : Éric Launay - 02 23 35 55 53 ou 06 76 96 51 39



Les zones humides : restaurez et conservez vos espaces naturels humide

Les zones humides offrent trois types de fonctionnalités : l'amélioration de la qualité de l'eau, la régulation des débits et constitue un havre de biodiversité. Pour pérenniser ces propriétés, la protection des zones humides peut passer, dans certains cas, par leur maîtrise foncière.

L'agence de l'eau s'implique à travers différentes aides financières :

- Inventaire de zones humides : 50 % de subvention
- Acquisition de zones humides : 70 % de subvention
- Travaux sur les parcelles acquises avec l'aide de l'agence de l'eau : 35 ou 50 % de subvention

De nombreuses collectivités du Finistère s'impliquent dans la gestion des zones humides notamment grâce à l'impulsion du conseil départemental.

Pour cette thématique, votre contact à la délégation Armor-Finistère est :

Patrick Luneau 02.96.33.06.20

patrick.luneau@eau-loire-bretagne.fr

Le désherbage communal alternatif aux pesticides : fleurissez et jardinez autrement

Afin de mettre en oeuvre la loi Labbé (objectif zéro phyto dans les espaces publics) à l'horizon 2020, l'agence de l'eau vous aide financièrement pour :

- L'élaboration d'un plan de désherbage communal : 50 % de subvention
- L'acquisition de matériel de désherbage alternatif : 35 % ou 50 % (si acquisition collective) de subvention.

Pour cette thématique, votre contact à la délégation Armor-Finistère est :

Emilie Daviet 02.96.33.20.81

emilie.daviet@eau-loire-bretagne.fr

Comment bénéficier d'une aide financière ?

Les conditions pour bénéficier d'une aide financière de l'agence de l'eau figurent dans les documents des Règles générales d'attribution et de versement des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ces documents sont consultables sur :

www.eau-loire-bretagne.fr

Toute demande d'aide financière doit être déposée avant l'engagement juridique ou début d'exécution de l'opération.

Consultez vos dossiers d'aide

L'extranet «bénéficiaires» vous permet de consulter régulièrement l'état d'avancement de vos demandes d'aide financière :

<http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

Pour accéder à vos dossiers d'aide vous devez entrer votre «identifiant utilisateur». Il s'agit du numéro «ric» figurant à gauche sur les courriers de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Puis saisissez le mot de passe de votre choix.

Exemples d'actions aidées dans le Finistère en 2014

Pour réduire les sources de pollution

93 projets vont permettre de réduire les pollutions à la source : dans l'industrie, avec les technologies propres ; dans l'agriculture, en facilitant l'évolution des pratiques ; dans les villes et les villages, en réduisant l'usage des pesticides.

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes. Une conformité à maintenir !
- 166 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées domestiques et les performances des stations d'épuration.
- l'agence finance la réhabilitation de 438 installations d'assainissement non collectif.
- avec les professions artisanales, comme les pressings, les garages... des opérations collectives réduisent les pollutions dangereuses pour l'eau.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 121 km de cours d'eau et 341 ha de zones humides supplémentaires sont restaurés ; 196 ha de zones humides sont acquis pour être préservés.
- l'agence de l'eau contribue à rendre franchissables 8 obstacles qui barraient le lit des cours d'eau.

Pour préserver le littoral et ses usages

- des accords sont conclus avec des collectivités pour préserver la qualité des eaux de baignade et de pêche à pied ; des accords sont conclus avec des grands ports du bassin (dont Brest) pour réduire les pollutions portuaires.
- pour réduire les marées vertes, l'agence de l'eau accompagne la réduction des pollutions agricoles dans huit chartes de territoire dont cinq dans le Finistère.

Pour préserver les ressources

- 3 projets vont sécuriser l'approvisionnement et le traitement de l'eau potable.
- pour économiser l'eau, l'agence finance la pose de compteurs de sectorisation et de prélocalisateurs de fuites dans les collectivités.

Pour renforcer la concertation et la cohérence territoriale des actions

- l'agence de l'eau soutient 9 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).
- elle finance l'animation des politiques dans le cadre de plus de 19 contrats territoriaux.

Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle - Espace d'entreprises Keraïa - 18 rue du Sabot - Bât B - 22440 Ploufragan

02.96.33.62.45 - armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

